|  |  |
| --- | --- |
| **Cercle universitaire****L’Union des étudiants catholiques de Liège, a.s.b.l.** | ***Groupe de réflexion sur l’éthique sociale*** |

**Mardi 26 mai 2015**

**la famille dans les religions monOTHÉistes**

**(judaisme, christianisme, islam)**

***Table ronde avec :***

***Albert GUIGUI*, *Grand Rabbin de la Communauté Israélite de Bruxelles,***

***Renée TOUSSAINT-NOTTIN, professeur au Séminaire de Namur,***

***Radouane ATTIYA, professeur d’arabe classique à l’Université de Liège-***

***Modérateur :***

***Chanoine Armand BEAUDUIN ancien Secrétaire Général de l’enseignement catholique***

*A l’Université de Liège, le mardi 26 mai 2015*

**Regards croisés des religions monothéistes sur la famille**

Judaïsme, Christianisme et Islam : quel regard les trois grandes religions monothéistes portent-elles sur la famille ? ce mardi 26 mai, une centaine d’invités ont pris part au lunch-débat organisé sur ce thème à l’université de Liège par le groupe Ethique sociale et le Cercle interfacultaire de l’Union des étudiants catholiques.

Trois orateurs ont successivement pris la parole : Albert Guigui, grand rabbin de la communauté israélite de Bruxelles, Renée Toussaint, professeur de philosophie au séminaire de Namur et Radouanne Attiya, assistant à l’université de Liège (service de langue arabe, des études islamiques et de l’histoire de l’art musulman). Les échanges étaient modérés par le chanoine Armand Beauduin, ancien secrétaire général de l’enseignement catholique.

Premier orateur, le grand rabbin de Bruxelles **Albert Guigui** a fait observer que l’étymologie du texte hébraïque de la Genèse présente la femme à la fois comme aide et opposée à l’homme.

Pluralité et unité sont donc présentes à la racine du couple : elles postulent une connaissance mutuelle non pas du même mais de l’autre. Cette harmonie recherchée des contraires doit s’inscrire dans la logique du don et de la gratuité, seule capable de fonder un lien matrimonial durable.

Ce qui caractérise la crise actuelle du couple, c’est l’absence d’une réelle connaissance de l’autre, qui débouche sur l’incompréhension, le conflit, l’échec, le divorce.Le mariage ne peut se réduire à un contrat, un donnant-donnant qui induit d’incessantes revendications. Il puise sa force dans la capacité de donner sans attendre de retour, pour permettre une adaptation à l’autre, comme le symbolise l’eau qui épouse les formes du puits auprès duquel nombre d’unions bibliques se sont nouées.

Le rôle de la femme est déterminant dans la tradition familiale juive puisque la transmission de la judaïté se fait par elle : son avenir dépendant donc des femmes. Et ce sont elles qui allument les lumières du Shabbat autant que la morale et les valeurs du judaïsme.

Deuxième intervenant : Mme **Toussaint,** professeur au séminaire de Namur, prend appui sur la Parole du Christ. L’institution du mariage est antérieure à cette Parole mais le Christ évoque le mariage pour insister sur l’importance du lien conjugal que Dieu réalise et que l’homme ne doit pas séparer (Mt. 19).

Jésus renvoie à l’origine, au livre de la Genèse, où se trouvent deux récits de la création. Dans le premier, Dieu dit : faisons (au pluriel : Dieu est trine) l’humain à notre image. Dans le second, l’homme, s’exprimant pour la première fois, s’émerveille de la présence de celle qui lui est donnée comme compagne : il advient comme homme (avec le langage) parce qu’il a sa femme en face de lui. Ainsi, sont-ils deux personnes radicalement différentes mais de même nature, participant à une réalité unique et binaire à la fois. Ils constituent deux espèces distinctes et non deux types culturels : la différence sexuée est constitutive de ce que sont l’homme et la femme. Leur rencontre apporte une surabondance d’humanité , une richesse d’amour, qui se prolonge dans l’enfant à naître de cette relation : union et procréation sont intimement liées. Par essence, le mariage est, en quelque sorte, un « sacrement naturel » de l’union surabondant par le don de la vie que les parents sont invités à exercer de façon responsable (cfr l’encyclique « Humanae vitae).

Responsables parce que libres, l’homme et la femmes ont pu aussi blesser et rompre l’alliance voulue par Dieu. Ainsi, le péché d’origine a-t-il aussi blessé leur union comme sacrement de l’alliance. De cette rupture procède l’institution civile du mariage, avec ses limites, telles que la polygamie ou le remariage.

L’ordre que Jésus restitue pour un monde nouveau est celui de la grâce qui s’exprime, notamment, par l’union sacramentelle de l’homme et de la femme. Ce sacrement rend possible le pari initial d’une fidélité indissoluble : « ce que Dieu a uni, que l’homme ne le sépare pas » car, selon la Parole du Christ, ce qui est impossible à l’homme est possible à Dieu.

Pour le troisième intervenant, M. **Radouanne Attiya**, assistant et doctorant à l’université de Liège, il est difficile de parler d’une doctrine de la famille dans l’islam qui, en cette matière, se faufile entre judaïsme et christianisme. Des textes coraniques, on peut tirer deux choses :

* D’une part, la subjectivité de l’homme et celle de la femme sont mises sur le même pied, ce qui induit une égalité au sens religieux et sotériologique : mêmes droits et mêmes devoirs devant l’Eternel ;
* D’autre part, une inégalité, au profit de l’homme, sur le plan juridique et social. Mais l’islam a fait évoluer la famille qui était à l’origine purement clanique pour faire du mariage un élément médiateur entre l’homme et la cité : l’amour, l’affection, la compassion, la tendresse sont prises en compte dans le Coran, où la femme est présentée comme « le miroir de l’homme ». Il s’en dégage une éthique de la famille, une moralisation, attentive notamment à la progéniture et à la transmission : même si l’évolution sociale vers la monogamie n’est pas totalement aboutie.

Les trois orateurs se rejoignent pour voir dans la sécularisation actuelle un défi qui tend à faire disparaitre la dimension religieuse de l’existence, conduisant à vivre comme si Dieu n’existait pas.

JPS 28.05.2015